

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 DECEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 10 décembre, à 20h, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr POLLEFOORT.

Présents : Mme Lemée, M. Béatrix, Briffaut, Choplin, Guitton, Pollefoort, Poulain Tabellout,

Absent(e)s excusé(e)s : Mmes D'Agostini, Marienne, Tolmont Stéfanello, Yvon, M. Bellanger

Secrétaire de séance : Mme Lemée

Le procès-verbal du 12 novembre est approuvé.

### **1 - APPEL D'OFFRES LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE : CHOIX DU PRESTATAIRE**

La commission appel d'offres s'est réunie le lundi 26 novembre dernier pour étudier les offres des 3 candidats ayant répondu à l'appel d'offres pour la livraison de repas en liaison froide.

Le maire présente au conseil le tableau d'analyse établi par la commission. Selon, les critères définis, l'offre de Scolarest – Compas groupe répond au mieux à notre appel d'offres.

Après délibération, le conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission et de retenir l'offre de Scolarest Compas Groupe. Il autorise le maire à signer le marché.

### **2 - PROJET ENIR : ECOLE NUMERIQUE INNOVANTE ET RURALITE**

Suite à un courrier de l'inspection académique, l'école de Fay peut bénéficier d'une aide au titre des investissements d'avenir destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique. Les enseignantes sont intéressées par ces équipements.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur le sujet. Ce projet peut bénéficier d'une aide de 50% pour une dépense minimale de 4000 €.

Si chaque classe s'équipe d'un ordinateur, d'un rétroprojecteur... le coût de cette dépense s'élèverait à environ 7000 € TTC. Une subvention de 3500 € pourrait alors être attribuée.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet et décide de prévoir les crédits nécessaires en 2019. Ce projet sera étudié par un comité de sélection de l'Education Nationale.

### **3 - DEMANDES DE SUBVENTION 2019 : INVESTISSEMENT 2019**

Il s'agit de délibérer sur les dépenses d'investissement à prévoir pour 2019 et d'autoriser le maire à solliciter les subventions pouvant être attribuées aux projets retenus. Les dossiers de demande de DETR/DSIL sont à présenter en février.

#### ***Propositions de projets 2019 :***

Achat d'un tracteur tondeuse (inscrit en 2018) : 20 000 €

Achat de matériel de cuisine (inscrit en 2018) : 25 000 €

Salle multifonctions (peut bénéficier d'une aide aux titres de la DETR /DSIL, ...) pour l'aménagement extérieur (on a déjà reçu une aide pour la construction en 2018) : 15 348 € (cette ligne sera réabondée)

Projet ENIR (Ecole Numérique Innovante et Ruralité) : 7 000 €

Salle de chauffe (pour chauffer l'ensemble des bâtiments communaux) : 50 000 €

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir les projets d'investissement cités ci-dessus et autorise le maire à solliciter les subventions nécessaires (DETR / DSIL pour la salle multifonctions et la salle de chauffe)

### **4 - MAISON DU 6 PLACE DE LA MAIRIE**

La maison du 6 place de la mairie est actuellement en vente. Cependant, Monsieur Pollefoort informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande pour louer ce logement (entrée dans le logement pour

le 20 décembre). Il propose donc au conseil de se prononcer sur cette demande et de fixer un prix de loyer si celui-ci donne une suite favorable à la demande de location.

Après délibération, le conseil municipal accepte de louer la maison du 6 place de la mairie à compter du 20 décembre 2018 et fixe le loyer mensuel à 600 €. Toutefois, il est précisé que la maison reste mise en vente.

#### **5 – AVIS RAPPORTS 2017 LIES A L'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION DE BRAINS/SOULIGNE.**

Après avoir pris connaissance des rapports liés à l'activité du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région Brains/ Souligne.

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur les rapports du SIAEP. Celui-ci émet un avis favorable.

#### **6 - SALLE MULTIFONCTIONS : COMPTE RENDU DE LA COMMISSION**

Le maire présente au conseil municipal une synthèse de la réunion de la commission « salle multifonctions » du 19 novembre.

La commission fait part de ses remarques quant à l'esquisse présentée par l'architecte. Après discussion, l'ensemble du conseil s'accorde pour que l'architecte présente une nouvelle esquisse s'intégrant mieux à l'environnement de Fay.

#### **7 – COMMISSION DE CONTROLE ELECTIONS**

Le maire informe le conseil de la mise en œuvre du répertoire électoral unique (REU). Dans sa mise en place, une commission de contrôle doit être créée composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par président du tribunal de grande instance.

Mr Choplin est désigné titulaire et Mr Leffray, suppléant.

#### **8 – ATELIER COMMUNAL : TRAVAUX D'AMENAGEMENT**

Il est prévu des travaux d'aménagement du nouvel atelier communal. Ces travaux vont être réalisés en régie par l'employé communal. Cependant, il ne pourra pas tout faire seul. Le maire propose au conseil de recruter une personne pour accroissement temporaire d'activité pour aider l'agent communal.

Après délibération, le conseil municipal autorise l'embauche d'une personne pour accroissement temporaire de travail. (Contrat d'un mois en janvier sur la base de 70h).

La séance est levée à 21h44.